

vote résolution een AG

Par **THR**, le **18/10/2020** à **11:42**

le syndic peut-il refuser de faire voter une résolution inscrite à l'ordre du jour d'une AG;

je précise que j'avais envoyé ma résolution par e-mail et que après l'avoir refusée le syndic avait fini par l'accepter et par l'inscrire à l'ordre du jour

merci d'avance pour votre réponse

Par **youris**, le **18/10/2020** à **11:57**

bonjour,

ce n'est pas le syndic qui dirige une A.G. de copropriété, c'est son président choisi par les copropriétaires.

si cette résolution est inscrite à l'ordre du jour, le président doit procéder au vote.

salutations